

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 13 août 2019 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Marion Boucher conseiller
Monsieur Albini Fournier, conseiller

Absent : Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2019-08-438

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 2 juillet et du 19 juillet 2019®
- 4) Acceptation des déboursés de juillet 2019 (117 839.99 \$)®
- 5) Acceptation des comptes à payer (25 468.47 \$)®
- 6) PAARRLM ®
- 7) Bonbonne air, PR®
- 8) Réfection du 142 Principale®
- 9) Limite de vitesse®
- 10) Formation d'un comité d'embellissement®
- 11) Suivi du maire et des conseillers
- 12) Correspondance;
- 13) Varia;
- 14) Période de questions
- 15) Levée de l'assemblée®

2019-08-439

Adoption du procès-verbal du 2 juillet et du 19 juillet 2019

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité de conseillers présents que les procès-verbaux du 2 et du 19 juillet 2019 soient adoptés tels que présenté par le Secrétaire-trésorier.

2019-08-440 Acceptation des déboursés de juillet 2019

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursée de juillet 2019 soit adopté tel que présenté.

2019-08-441 Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 13 août 2019; en conséquence, après discussion, il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 25 468.47 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

2019-08-442 PAARRLM

Considérant le plan d'intervention qui a été préparé par Norda Stelo;

Considérant que la municipalité veut continuer d'entretenir ses rues afin qu'elles demeurent sécuritaires;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le directeur général soumette une demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local municipal, afin d'effectuer certains travaux sur les rues municipales ciblées, et selon l'ordre de priorité recommandé au conseil.

2019-08-443 Bombonne d'air Premiers répondants

Considérant que le conseil municipal veut assurer la sécurité de ses premiers répondants;

Considérant le danger qui existe dans le transport de bombonne d'air;

Considérant qu'actuellement aucun transport sécuritaire des bombonnes d'air n'est prévu lors des besoins de remplissage;

Considérant que le CISSS de la Gaspésie est responsable de l'équipement utilisé par les premiers répondants;

Il est proposé par Albini Fournier et résolut unanimement de demander au CISSS de la Gaspésie de voir à confier le transport des bombonnes d'air à une entreprise qui est équipée pour le faire de façon sécuritaire et selon les normes.

2019-08-444 Réfection du 142 Principale

Considérant l'appel d'offres lancé le 8 juillet 2019 dans le but de faire la réfection du 142 Principale;

Considérant que deux soumissions ont été reçues dont deux étaient conformes au devis présenté;

Considérant les deux soumissions conformes soit :
Ti-Zour Entrepreneur Général : 57 487.50 \$
Construction Christian Laflamme inc. : 64 759.67 \$

Considérant que Ti-Zour Entrepreneur Général a présenté la soumission conforme la plus basse;

Il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de réfection du 142 Principale à Ti-Zour Entrepreneur Général selon la soumission présentée;

Que le directeur général soit autorisé à signer au nom de la municipalité les documents nécessaires.

2019-08-445

Limite de vitesse

Considérant que le conseil veut assurer la sécurité de sa population;

Considérant que le conseil juge opportun que limite de vitesse soit de 50 km/h dans les zones habitées qui longes la route 132;

Il est proposé par Marion Boucher et résolu unanimement que le conseil municipal mandate le directeur général et le Maire à faire les démarches auprès du MTQ, afin que la limite de vitesse de 70 km/h soit abaissée à 50 km/h. Et qu'une rencontre soit demandée au DG du MTQ pour la région.

2019-08-446

Comité d'embellissement

Considérant que le conseil désire embellir la municipalité;

Considérant que le conseil veut faire de l'aménagement paysagé dans ses infrastructures sur tout le territoire municipal;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement de mandater le maire Joël Côté à former un comité d'embellissement qui aura comme objectif de proposer au conseil, des aménagements paysagés et/ou ameublement urbain pour les parcs municipaux ainsi qu'à ses différentes infrastructures.

Suivi des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs

Correspondance

Monsieur le Maire fait lecture des diverses correspondances

2019-08-447

Don au CAB

Considérant la demande faite par le Centre d'action Bénévole la Grande Corvée;

Il est proposé par Albini Fournier et résolu unanimement de faire un don de 75 \$ au CAB pour sa campagne de financement 2019-2020.

Varia

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2019-08-448

Il est proposé par Albini Fournier que l'assemblée soit levée, il est 19 h 40.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général